



Municipalité de Saint-Didace
Province de Québec
MRC de D'Autray

Demande de dérogation mineure

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que :

1. Une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du lot 5 126 768 (177 rue Pigeon) aux fins de construire un bâtiment secondaire.
2. Ce bâtiment serait situé en cour avant ce qui n'est pas autorisé par le règlement de zonage.
3. Le Conseil municipal se prononcera sur cette demande de dérogation, lors de sa séance ordinaire, le 11 octobre 2016 à 20h00, à la salle de l'Auberge du Château.
4. Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Didace
ce 12 septembre 2016.

André Allard
directeur général